

Procès-Verbal de l'Assemblée Générale
Au siège associatif à Thoiry le 15/06/2024 à 8h45

Nombre d'adhérents à l'association : 257 Quorum : 25% : 64
Adhérents Présents ou représentés : 118 votants
Présents : 47 Pouvoirs : 71
Voix requises pour validation des décisions de l'AG : 75 - Quorum atteint

Administrateurs présents : M. Abraham , O. Baubeau, S. Bellier, M. D'Ennetières, M. Festu Devos, D. Forgez , S. Franzil, G. Le Guen, L. Le Portz , J-R. Le Solleuz, C. Mandil , B. Moreau, F. Perrier , V. Roullat, J. Rinino , M. Stora

Equipe de direction invitée : C. Caillabet (DG), F. Allouche (DGA/DRH), P. Bui (DAF)

Personnes Invitées : Mme Dyja : directrice de l'hôpital de jour, Mme Bastide Le Du : commissaire aux comptes. Mmes Saïdaine déléguée syndicale FO et Krum Begard représentante du CSE.

Message d'introduction par M. Mandil, notre président.

C. Mandil nous fait un commentaire sur les débats qui se sont déroulés lors du congrès de l'UNAPEI auquel il a assisté comme représentant de l'association.

Assemblée Générale Ordinaire suivi d'un Conseil d'Administration.
Election et fonctions des membres du bureau.

Tous les documents légaux ont été adressés à chaque adhérent pour permettre un débat et un vote en toute connaissance, transparence et sincérité.

Les textes complets des résolutions ne sont pas repris dans ce procès-verbal.

L'ordre du jour est le suivant :

1. Approbation du Procès-verbal de l'AGO du 17/06/2023 et de l'AGE du 13/11/2023.

Résolution 1 : Adoptée à l'unanimité

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 17 juin 2023, l'approuve tel qu'il lui a été présenté.

Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 118
----------------	------------	-------------------

Résolution 2 : Adoptée à l'unanimité

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du Procès-Verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 13 novembre 2023, l'approuve tel qu'il lui a été présenté.

Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 118
----------------	------------	-------------------

2. Elections des Administrateurs au Conseil d'Administration (renouvellement).

Nombre de votants : 118

Nombre de votes valablement exprimés : 118

Résolution 3 : Dans le cadre de l'élection des membres du Conseil d'Administration (renouvellement) et à l'issue d'un vote à mains levées, sont élus :

Réf.	NOM candidat	Nombres de Voix	Résultat
1	M. Patrice Bressan	118	Réélu
2	M. Serge Franzil	118	Réélu
3	M. Gilles Le Guen	118	Réélu

Les 3 administrateurs sont réélus.

Un administrateur souhaite mettre fin à son mandat avant l'échéance : M. Jean René Le Solleuz

3. Rapport moral et de gouvernance de l'année 2023

Claude Mandil, président.

Le rapport moral est disponible dans le document adressé aux administrateurs.

Le président insiste sur l'engagement des familles dans l'association : quel avenir, la forme juridique de l'association doit-elle évoluer ? Il informe l'assemblée de son souhait de se retirer de la présidence fin Décembre 2024. Les participants remercient le président pour son engagement dans la vie de l'association.

Suivent les rapports des commissions associatives pour l'année 2023 :

- Rapport comité d'éthique par Mme Françoise Perrier
- Rapport commission habitat de demain par M. Serge Franzil
- Rapport commission travail de demain par M. Jacques Rinino
- Rapport commission communication et vie associative par Mme Marie Stora
- Rapport commission finances par M. Jacques Rinino

Résolution 4 : Adoptée à l'unanimité

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport moral et de gouvernance de l'année 2023, approuvé par le Conseil d'Administration du 13 mai 2024, approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 118
----------------	------------	-------------------

4. Rapport de dirigeance de l'année 2023

Chantal Caillabet, directrice générale

Orientations 2025 :

- Anniversaire des 10 ans de l'association en 2025 !
- Révision du projet associatif et stratégique pour la période 2026/2030 : réflexions à prévoir en 2025 transformation du secteur et impacts pour l'association
- Evaluations Haute Autorité de Santé en 2026 pour renouvellement des autorisations : coût prévisionnel 100 000 euros à renouveler tous les 5 ans
- Mise en œuvre du Plan Numérique en Santé en lien avec les Dossiers Uniques des Personnes accueillies : en cours finalisation en 2026
- Révision de la convention collective et impacts

Elle informe les adhérents de son départ en retraite programmé fin 2024. Un successeur a d'ores et déjà été recruté et prendra ses fonctions le 01/12/2024.

Les adhérents présents à l'assemblée générale expriment leurs remerciements à Mme Caillabet et à l'ensemble des équipes œuvrant au sein des établissements et services pour l'accompagnement des personnes accueillies.

Résolution 5 : Adoptée à l'unanimité

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport de dirigeance de l'année 2023, approuvé par le Conseil d'Administration du 13 mai 2024, approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 118
----------------	------------	-------------------

5. Rapport de bilan social de l'exercice 2023

Françoise Allouche, directrice des ressources humaines

F. Allouche donne de nombreuses explications argumentées pour permettre aux adhérents de comprendre les difficultés de recrutement et les nombreux moyens mis en œuvre pour inverser cette situation.

Résolution 6 : Adoptée à l'unanimité

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport portant sur le bilan social de l'année 2022, approuvé par le Conseil d'Administration du 13 mai 2024, approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 118
----------------	------------	-------------------

6. Rapport du Trésorier et présentation des comptes de l'exercice 2023

Jacques Rinino, trésorier ; assisté de Patrick Bui, directeur administratif et financier

ÉVÈNEMENTS MARQUANTS SUR LE VOLET COMPTABLE ET BUDGÉTAIRE :

- Renouvellement du CPOM sanitaire et médico-social pour la période 2023-2027.
- Renouvellement de l'autorisation du siège pour la période 2023-2027 avec le rebasage budgétaire et la création du poste de Responsable de patrimoine.
- Extension de places de l'IME du Breuil par la mise en place de l'UEMA de Trappes

CAPACITÉ D'ACCUEIL :

- Après l'extension octroyée en août 2023, par modification de l'agrément de l'IME du Breuil avec 7 places dédiées à l'UEMA de Trappes (2,87 places proratisées pour 2023), la capacité d'accueil de l'Association passe de 972 à 979 places.

7. Lecture du rapport du Commissaire aux comptes relatif aux comptes de l'exercice 2023

Mme Bastide Le Du, commissaire aux comptes.

Le rapport confirme la sincérité des bilans financiers et comptables.

Résolution 7 : Adoptée à l'unanimité

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport du Trésorier portant sur la présentation des comptes relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2023, approuvé par le Conseil d'Administration du 13 mai 2024, approuve ledit rapport tel qu'il lui a été présenté.

Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 118
----------------	------------	-------------------

Résolution 7 : Adoptée à l'unanimité

L'Assemblée Générale, après avoir entendu le Rapport du Commissaire aux Comptes et après avoir pris connaissance des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023, approuve lesdits comptes tels qu'ils lui ont été présentés.

Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 118
----------------	------------	-------------------

Résolution 8 : Adoptée à l'unanimité

L'Assemblée Générale, après lecture du rapport du Commissaire aux Comptes sur les conventions réglementées, approuve lesdites conventions.

En conséquence, elle donne à la Présidente et au Trésorier ainsi qu'à l'ensemble des membres du Conseil d'Administration, quitus de leur gestion pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 118
----------------	------------	-------------------

Résolution 9 : Adoptée à l'unanimité

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale Ordinaire décide, conformément à la législation en vigueur, d'affecter :

- Le résultat administratif de l'exercice 2023, pour la partie hors activités sociales et médico-sociales (SMS), qui se solde par une reprise de fonds propres de 25.322,96 euros,
- Le résultat administratif de l'exercice 2023 au titre des activités sociales et médico-sociales sous gestion non contrôlée, de la section du budget annexe de production et de commercialisation (BAPC) des ESAT qui se solde par un excédent de 511.582,74 euros en report à nouveau.

Les propositions d'affectation des résultats de l'exercice 2023 des activités sociales et médico-sociales sous gestion contrôlée, qui se soldent par un excédent administratif global de 864.042,09 euros sont formulées conformément à la législation en vigueur et selon les orientations fixées dans le CPOM (contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens). La décision d'affectation est laissée à l'appréciation et au contrôle des autorités de tarification et de contrôle.

Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 118
----------------	------------	-------------------

8. Fixation du montant de la cotisation 2025

C. Mandil indique la volonté de l'association de maintenir les montants de cotisation.

Résolution 10 : Adoptée à l'unanimité

Sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide de fixer le montant des cotisations 2025, comme suit :

- Cotisation individuelle : 72 euros
- Cotisation couple : 100 euros
- Cotisation de soutien (une personne cotisant à une autre association du réseau Unapei) : 25 euros
- Cotisation individuelle pour les personnes accueillies de l'association : 20 euros

Abstention : 0	Contre : 0	Pour : 118
----------------	------------	-------------------

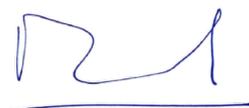
9. Questions diverses

C. Mandil souhaite remercier l'ensemble des administrateurs et adhérents investis dans la vie de l'association et notamment Mme Françoise Feugas, qui organise chaque année l'Opération Brioches avec enthousiasme.

C. Mandil souhaite, au nom de l'association, remercier nos administrateurs qui ont manifesté l'envie de quitter le conseil d'administration tout en restant adhérents M. Bernard Moreau, M. Jean René Le Solleuz. Chacun d'eux reçoit une BD sur le château de Versailles. Des remerciements sont également envoyés aux professionnels.

Enfin Claude Mandil remercie les représentants du personnel pour le caractère apaisé et constructif du dialogue social au sein de DélOs.

Claude Mandil (président)



Maryline Festu Devos (secrétaire)



AGE : Assemblée Générale Extraordinaire – AGO : Assemblée Générale Ordinaire – BDS : Bois des Saules – CAO : Chant A l'Oie (du nom de la rue où se tenait le SESSAD à sa création) - CDU : Comité des Usagers - ESAT : Etablissement et Service d'Aide au Travail - GPEC : Gestion Prévisionnel des Emplois et Compétences - TSA : Tracer Son avenir - IME : Institut Médico Educatif - CDCA : Comité Départemental à la Citoyenneté et à l'Autonomie - PAT : Pôle Autonomie Territoriale - APL : Allocation Personnalisée au Logement - FAM : Foyer d'Accueil Médicalisé – CAMSP : Centre d'Accueil Médico-Social Précoce – SESSAD : Service d'Education Spécialisée et de Soins A Domicile